

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/06/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

L'an deux mille vingt, le seize juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de BEAULIEU, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. HUGON Lionel, M. JOPPART Eric, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul, M. ROUX Vincent, Mme BADAROUX Julie

Date de convocation

08/06/2020

Procuration(s) :**Date d'affichage**

12/06/2020

Etai(ent) absent(s) : Néant

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

26/06/2020

Etai(ent) excusé(s) :

et publication du :

26/06/2020

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul**Numéro interne de l'acte : DEL11_16062020****Objet : Désignation membres du Comité Consultatif des Affaires Sociales**

Le Maire rappelle la délibération 2017/020 du 04/04/2017 créant un Comité Consultatif des Affaires Sociales, après dissolution du centre communal d'action sociale, présidé par le maire et composé de 8 membres. 4 membres sont désignés en son sein par le Conseil Municipal et 4 membres hors Conseil Municipal nommés par le Maire.

Il propose de fixer, outre son président, à 8 le nombre de membres du Comité Consultatif des Affaires Sociales (le nombre devant être pair). Ils seront désignés pour la durée du mandat du Conseil Municipal en cours.

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, vu le code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de fixer, outre son président, à 8 le nombre de membres du Comité Consultatif des Affaires Sociales ;

DESIGNE en son sein :

Le Président :

- BORIE Jean-François, Maire

Les 4 Membres du Conseil Municipal :

- DIDIER Françoise, Adjointe,

- ROGIER Jean-Paul, Adjoint,

- MERCA Gil, Conseiller Municipal,

- DELEUZE Chloé, Conseillère Municipale.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

JF BORIE,

